

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 335**28 février 2002****SOMMAIRE**

Arrow Electronics Distribution, S.à r.l., Luxembourg	16073	Ikor Investment S.A., Luxembourg	16046
Arrow Electronics Distribution, S.à r.l., Luxembourg	16075	Keystar Holding S.A., Luxembourg	16064
Baticom S.A., Luxembourg	16036	Keystar Holding S.A., Luxembourg	16065
Channel Transport Services S.A., Luxembourg ...	16058	Kohl & Partner S.A., Luxembourg	16062
Cheniclem S.A., Luxembourg	16080	Kohl & Partner S.A., Luxembourg	16062
Clareville Holding S.A., Luxembourg	16047	Livinest S.A. Holding, Howald	16058
Clareville Holding S.A., Luxembourg	16080	Mavest Holding S.A., Luxembourg	16065
Clipton Holding S.A., Luxembourg	16063	Maxicav Conseil S.A., Luxembourg	16067
COPIE, Compagnie de Promotion des Investissements Européens S.A.H., Luxembourg	16035	Maxicav Conseil S.A., Luxembourg	16068
Codena S.A.H., Luxembourg	16072	Menes S.A.H., Luxembourg	16045
Compagnie des Neiges S.A.H., Luxembourg	16067	Menes S.A.H., Luxembourg	16045
Compagnie du Lac aux Lotus S.A. Holding, Luxembourg	16063	Menes S.A.H., Luxembourg	16045
Dama International S.A.H., Luxembourg	16046	N.P.S. Holdings S.A., Luxembourg	16076
Dama International S.A.H., Luxembourg	16046	Nabors Offshore Americas, S.à r.l., Luxembourg	16059
Dama International S.A.H., Luxembourg	16058	Nabors Offshore Americas, S.à r.l., Luxembourg	16062
Estaima S.A.H., Luxembourg	16044	Net Lux, S.à r.l., Schiffflange	16034
Estaima S.A.H., Luxembourg	16063	New Technology System S.A., Luxembourg	16041
Euparco S.A., Luxembourg	16047	Open Ocean, S.à r.l., Luxembourg	16068
Europartenaires S.A.H., Luxembourg	16047	Open Ocean, S.à r.l., Luxembourg	16072
Europartenaires S.A.H., Luxembourg	16063	Parc Immobilière S.A., Bereldange	16038
FIPA, Financement et Participations Holding S.A., Luxembourg	16072	Parfin S.A.H., Luxembourg	16052
(La) Financière de Luxembourg S.A.H., Luxembourg	16049	RCI Lux Investments, S.à r.l., Luxembourg	16057
(La) Financière de Luxembourg S.A.H., Luxembourg	16049	RCI Lux., S.à r.l., Luxembourg	16057
Finpharma S.A., Luxembourg	16056	S.G. Trading, société à responsabilité limitée, Luxembourg	16047
Foncilux S.A., Luxembourg	16062	Société Luxembourgeoise Commercialisation et Travaux, S.à r.l., Pétange	16044
Fondation Maison de la Porte Ouverte, Luxembourg	16077	Société Luxembourgeoise Commercialisation et Travaux, S.à r.l., Pétange	16044
Framont Investissements S.A.H., Luxembourg ...	16058	Synergy Holding S.A., Luxembourg	16056
G.I.M.S., General Intermediate Marketing Services S.A., Luxembourg	16067	Thebani S.A.H., Luxembourg	16063
G.I.M.S., General Intermediate Marketing Services S.A., Luxembourg	16079	Third Continuation Investments S.A., Luxembourg	16049
Goias S.A.H., Luxembourg	16055	Third Continuation Investments S.A., Luxembourg	16052
Herco S.A.H., Luxembourg	16052	Transvalor S.A.H., Luxembourg	16045
Horaine S.A.H., Luxembourg	16052	Tunturyl S.A.H., Luxembourg	16053
Iemond, S.à r.l., Luxembourg	16053	VENTEC, Venture Technologies Holdings S.A., Luxembourg	16053
Ikor Investment S.A., Luxembourg	16046	Walkern, S.à r.l., Luxembourg	16075
		Walkern, S.à r.l., Luxembourg	16076
		William Finance S.A.H., Luxembourg	16065
		Wonder-Invest S.A., Luxembourg	16056

NET LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3830 Schiffflange, 41, rue des Fleurs.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le vingt quatre octobre
Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1.- Madame Marie-Josée Giovagnoli, employée privée, demeurant à L-3830 Schiffflange, 41, rue des Fleurs, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de son fils:
2. - Monsieur Boris Merens, étudiant, demeurant à L-3830 Schiffflange, 41, rue des Fleurs, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Schiffflange, le 11 octobre 2001, laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire est demeurée ci-annexée aux présentes pour être formalisée avec elles,

Lesquels comparants, es qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de NET LUX, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Schiffflange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'animation graphique par ordinateur ainsi que toutes opérations commerciales, financières et industrielles s'y rattachant directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt cinq Euro (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination. Le gérant peut nommer des fondés de pouvoir, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2001.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Monsieur Boris Merens, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Marie-Josée Giovagnoli, prénommée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs (40.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes: Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée, Madame Marie Giovagnoli, préqualifiée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de la gérante.

Elle peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-3830 Schifflange, 41, rue des Fleurs.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-J. Giovagnoli, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2001, vol. 10CS, fol. 29, case 11. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 novembre 2001.

P. Bettingen.

(70008/202/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

COPIE, COMPAGNIE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS EUROPEENS S.A.,

Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 34.188.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(70079/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

BATICOM S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le cinq octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- La société BRITANICA ASSET MANAGEMENT LIMITED, avec siège social à Sea Meadow House P.O. Box 116, Road Town, Tortola, (British Virgin Islands),
ici représentée par son directeur Monsieur Jeannot Mousel employé privé, demeurant à Belvaux,
en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 27 juillet 2000, demeurée annexée à un acte de dépôt reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 octobre 2000, enregistré à Luxembourg A.C. le 18 octobre 2000 volume 3CB folio 9 case 6.

2.- La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED avec siège social à Sea Meadow House, P.O. 116, Road Town, Tortola (British Virgin Islands)
pour laquelle agit et stipule son Directeur, Monsieur Jeannot Mousel, employé privé, demeurant à Belvaux,
en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 27 juillet 2000, demeurée annexée à un acte de dépôt reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 octobre 2000, enregistré à Luxembourg le 18 octobre 2000 volume 3CB, folio 9, case 6.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de BATICOM S.A.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la détention, la mise en valeur d'immeubles pour compte propre, ainsi que toutes opérations dans le domaine du travail administratif et intermédiaire commercial.

La société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toutes autres manières, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toutes autres manières de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à son objet social, ou qui peuvent favoriser l'extension et le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euro (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, étant entendu qu'elles restent nominatives jusqu'à entière libération.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Exceptionnellement, le premier Président du Conseil d'administration sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du Président du Conseil d'administration ou par la seule signature du délégué du conseil d'administration; sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 9. des statuts.

Surveillance

Art. 11. Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des actions présentes ou représentées, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) années. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs sont élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale statuant à une majorité simple des actions présentes ou représentées avec ou sans motif.

Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre 2001.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque actionnaire de la société aura droit à chaque assemblée des actionnaires à un vote pour chaque action.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 15 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et ce, pour la première fois en l'an 2002.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 20. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les actions comme suit:

1) INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED, prénommée, cinquante actions	50
2) BRITANICA ASSET MANAGEMENT LIMITED, prénommée, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à soixante mille francs luxembourgeois (LUF 60.000,-)

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED, avec siège social à Sea Meadow House, P.O. Box 116, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

b) BRITANICA ASSET MANAGEMENT LIMITED, avec siège avec siège social à Sea Meadow House P.O. Box 116, Road Town., Tortola, British Virgin Islands.

c) CONCORD INTERNATIONAL MARKTEING, S.à r.l., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l., établie à L-1724 Luxembourg, 11 Bd du Prince Henri.

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil sept.

4. Est nommé président du conseil d'administration la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED, avec siège social à Sea Meadow House, P.O. Box 116, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

5. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

6. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée du président du conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Mousel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2001, vol.10CS, fol. 11, case 1. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 novembre 2001.

P. Bettingen.

(70011/202/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

PARC IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-deux octobre,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

Ont comparu:

1.- La société dénommée EUROPEAN TIME MANAGEMENT S.A., avec siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques

2.- La société dénommée ST. THOMAS ASSET MANAGEMENT LIMITED, avec siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques

ici représentées par la société FIDUCIAIRE EUROLUX S.A., avec siège social à L-7233 Bérelange, 40, Cité Grand-Duc Jean, elle-même représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Alhard von Ketelhodt, expert-comptable, demeurant à Moutfort,

en vertu de procurations données à Tortola, le 27 septembre 1996 et le 19 mars 1999, demeurées annexées à un acte reçu par le notaire instrumentaire le 13 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, Volume 6CS, Folio 49, Case 8.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Denomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PARC IMMOBILIERE.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bereldange.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la vente et la gestion d'immeubles aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,-), représenté par six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille Euro (EUR 310.000,-), représenté par six mille deux cents (6.200) actions d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6. ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 22 octobre 2006, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Toute prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Un administrateur empêché de prendre part aux délibérations, peut déléguer ses pouvoirs à un autre administrateur, par courrier, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication.

Tout membre du conseil d'administration prenant part aux délibérations dudit conseil par tout moyen de communication (en ce compris par voie téléphonique, vidéo conférence ou autre) permettant à tous les autres membres du conseil d'administration présents à cette assemblée (en personne, en vertu d'une procuration, ou par tout autre moyen de communication) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent en personne audit conseil aux fins de réunion d'un quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour du conseil.

Les membres du conseil d'administration qui participent par de tels moyens de communication aux délibérations du Conseil d'administration, devront ratifier leurs votes ainsi émis, en apposant leur signature sur un extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil.

En cas de délibération prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera réputée avoir été prise à Luxembourg si l'appel est parti de Luxembourg.

Les résolutions du conseil d'administration seront votées à la majorité des voix émises.

Les résolutions par voie de circulaire signées par tous les membres du conseil d'administration seront de même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. De telles signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur diverses copies portant la même résolution.

Les résolutions du Conseil seront enregistrées sur un procès-verbal signé par la majorité des membres qui auront participé à la délibération.

Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux destinés à être produits en justice seront valables s'ils portent la signature du Président du Conseil ou de deux des administrateurs.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10. des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mardi du mois d'octobre à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et pour la première fois en l'an 2002.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2001.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration en deans les limites fixées par l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, décidant à la même majorité que celle prévue pour les modifications de statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Disposition générale

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) La société EUROPEAN TIME MANAGEMENT S.A. six cent dix-neuf actions	619
2) La société ST. THOMAS ASSET MANAGEMENT LIMITED, une action	1
Total: six cent vingt actions	<u>620</u>

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euro (EUR. 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à soixante mille francs (LUF 60.000).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Alhard von Ketelhodt, expert-comptable, demeurant à Blaschette, 11, rue Hiel.
 - b) Monsieur Bernard Thonus, employé privé, demeurant à B-6671 Bovigny, 66, rue Courtil.
 - c) Monsieur Fernand Sassel, expert-comptable, demeurant à Munsbach, 222, rue Principale.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire
La société EUROPEAN AUDIT, S.à r.l., avec siège social à L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel.
4. Leurs mandats expireront à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007.
6. Le siège social est fixé à L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. von Ketelhodt, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 132S, fol. 21, case 11. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 octobre 2001.

P. Bettingen.

(70015/202/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

NEW TECHNOLOGY SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. La société GRETNA OVERSEAS CORPORATED, établie et ayant son siège social à VanderpoolPlaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I., Roadtown, Tortola, British Virgin Islands, représentée par Maître Bernard Felten, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 23 octobre 2001.

2. La société SHAINA INTERNATIONAL Ltd, établie et ayant son siège social à VanderpoolPlaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Roadtown, Tortola, British Virgin Islands, représentée par Maître Bernard Felten, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 23 octobre 2001, lesquelles procurations après avoir été signées ne varient par les comparants et le notaire instrumentaire sont restées annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de NEW TECHNOLOGY SYSTEM S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la natio-

nalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet une activité en matière d'Internet et de développement de logiciels informatiques, ainsi que les conseils et services informatiques s'y rapportant.

La société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14.

L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le 31 mai de chaque année à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2002.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. GREтна OVERSEAS CORPORATED, mille cinq cent cinquante actions,	1.550
2. SHAINA INTERNATIONAL Ltd, mille cinq cent cinquante actions,	1.550
Total: trois mille cent actions	<u>3.100</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à soixante mille francs (60.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Maître Bernard Felten, avocat, demeurant à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.
 - b) Maître Roy Reding, avocat, demeurant à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.
 - c) Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant à L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société CD-SERVICES, S.à r.l., établie à L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
4. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes seront de six années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille sept.
5. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L- 1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Felten, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2001, vol. 132S, fol. 30, case 10. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 novembre 2001.

P. Bettingen.

(70021/202/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

16044

**SOCIETE LUXEMBOURGEOISE COMMERCIALISATION ET TRAVAUX, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4750 Pétange, 2, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 76.843.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des actionnaires qui s'est tenue à Pétange le 16 août 2001

Sont présents:

Monsieur Michael Di Bartolomeo,
Monsieur Pasqualino Di Bartolomeo,
PETBURG PARTNERS LTD,
INNOVATION TEAM LTD.

Résolution

Le conseil décide d'accepter les cessions de parts sociales, et marque son accord sur la répartition suivante ainsi retenue:

PETBURG PARTNERS LTD 51%, soit 51 actions à LUF 5.000,-,
INNOVATION TEAM LTD 49% ,soit 49 actions à LUF 5.000,-.

M. Di Bartolomeo / P. Di Bartolomeo
PETBURG PARTNERS LTD / INNOVATION TEAM LTD
Signature / Signature

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 septembre 2001, vol. 321, fol. 17, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur Signature.

(70016/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

**SOCIETE LUXEMBOURGEOISE COMMERCIALISATION ET TRAVAUX, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4750 Pétange, 2, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 76.843.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des actionnaires qui s'est tenue à Pétange le 1^{er} mars 2001

Sont présents:

Monsieur Michael Di Bartolomeo,
Monsieur Pasqualino Di Bartolomeo,
Monsieur Giovanni Di Paolo.

Résolution

Le conseil décide d'accepter les cessions de parts sociales, et marque son accord sur la répartition suivante ainsi retenue:

Monsieur Michael Di Bartolomeo 49%, soit 49 actions à LUF 5.000,-,
Monsieur Pasqualino Di Bartolomeo 20%, soit 20 actions à LUF 5.000,-,
PETBURG PARTNERS LTD 31%, soit 31 actions à LUF 5.000,-.

M. Di Bartolomeo / P. Di Bartolomeo / G. Di Paolo

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 juillet 2001, vol. 320, fol. 54, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur Signature.

(70018/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

ESTAIMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 4.559.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 26 mars 2001.

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Marc Weinand et appelle comme nouvel administrateur, Monsieur Jacques Reckinger, pour terminer le mandat de Monsieur Marc Weinand, démissionnaire.

Luxembourg, le 24 octobre 2001.

Pour copie conforme
COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70032/550/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

MENES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 24.553.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(70026/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

MENES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 24.553.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 14 novembre 2000

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Marc Weinand et appelle comme nouvel administrateur, Monsieur René Schlim, pour terminer le mandat de Monsieur Marc Weinand, démissionnaire.

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Aloyse Scherer jr. et appelle comme nouveau commissaire aux comptes la FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., pour terminer le mandat de Monsieur Aloyse Scherer jr., démissionnaire.

Luxembourg, le 29 octobre 2001.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70040/550/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

MENES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 24.553.

EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} octobre 2000 et en vertu du pouvoir qui lui a été sous-délégué par le conseil d'administration de la société, Monsieur Emile Vogt, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro.

Par conséquent, depuis le 1^{er} octobre 2000, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à euro un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) représenté par cinq cents actions (500) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70060/550/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

TRANSVALOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 27.867.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 12 octobre 2001

Suite à la démission de Monsieur Marc Weinand, nous vous proposons de nommer comme nouvel administrateur, Monsieur René Schlim, pour terminer le mandat de Monsieur Marc Weinand, démissionnaire.

Luxembourg, le 18 octobre 2001.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70046/550/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

DAMA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 50.720.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 mai 2001

Les mandats de Messieurs Emile Vogt, Sam Reckinger et René Schlim, Administrateurs et de la FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., Commissaire aux Comptes, venant à échéance lors de la présente assemblée, celle-ci décide de les renouveler pour une durée de six ans.

Luxembourg, le 24 septembre 2001.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70029/550/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

DAMA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 50.720.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(70073/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

IKOR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 36.896.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 19 septembre 2001

L'assemblée renouvelle les mandats de Messieurs Emile Vogt, Paul Koehler et Jacques Reckinger en tant qu'administrateur. L'assemblée décide en outre de nommer, à partir du 1^{er} octobre 2001, en tant qu'administrateur Madame Françoise De Wael. Les mandats viennent à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2001.

L'assemblée renouvelle également le mandat du commissaire PricewaterhouseCoopers à Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70036/550/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

IKOR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 36.896.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(70041/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

CLAREVILLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 21.027.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 11 juillet 2001

Les mandats de Messieurs Robert Reckinger et Emile Vogt, administrateurs et de la FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., commissaire aux comptes venant à échéance lors de la présente assemblée, celle-ci décide de les renouveler pour une nouvelle durée de six ans. L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, Monsieur René Schlim, pour une durée de six ans.

Luxembourg, le 7 septembre 2001.

Pour copie conforme
COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70025/550/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

EUROPARTENAIRES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 30.271.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 9 octobre 2001

Les mandats de Messieurs Robert Reckinger, Emile Vogt et Sam Reckinger, administrateurs et de la FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., commissaire aux comptes, venant à échéance lors de la présente assemblée, celle-ci décide de les renouveler pour une durée de six ans.

Luxembourg, le 23 août 2001.

Pour copie conforme
COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70033/550/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

EUPARCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 26.339.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Signature

(70045/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

S.G. TRADING, Société à responsabilité limitée

Siège social: L-1233 Luxembourg, 19, rue Jean Bertholet.

L'an deux mille un, le dix-huit octobre,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1) Madame Olesia Skasyrskaia, économiste, demeurant à Enthusiastov Str. 28-4, Saratov, 410015 Russie,
- 2) Monsieur Leonid Mokrousov, indépendant, demeurant à Novouzenskaya, str. 15/33 app. 188, Saratov 410017 (Russie),
- 3) Monsieur Konstantin Lefterov, indépendant, demeurant à Novouzenskaya, str. 15/33 app. 188, Saratov 410017 (Russie).

Ici représentés par Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant à Strassen.

En vertu de procurations sous seing privé qui demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Préalablement aux présentes, il est exposé ce qui suit:

I.-) Madame Olesia Skasyrskaia, prénommée, a cédé la part qu'elle détenait dans la société S.G. TRADING, société à responsabilité limitée avec siège social à Luxembourg, 19, rue Jean Bertholet, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 août 2001, en cours de publication au Mémorial C, au profit de la société FINANCIAL INDUSTRIAL HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

II.-) En vertu de deux actes sous seing privé en date du 15 octobre 2001, la société FINANCIAL INDUSTRIAL HOLDING S.A. a cédé

1) cent soixante-quinze (175) parts sociales sur les trois cent cinquante (350) parts sociales de la société S.G. TRADING, société à responsabilité limitée, à Monsieur Konstantin Lefterov, prénommé, au prix convenu entre parties, qui a été payé dès avant ce jour et hors la comptabilité du notaire instrumentaire, ce dont quittance.

2) cent soixante-quinze (175) parts sociales sur les trois cent cinquante (350) parts sociales de la société S.G. TRADING, société à responsabilité limitée, à Monsieur Leonid Mokrousov, prénommé, au prix convenu entre parties, qui a été payé dès avant ce jour et hors la comptabilité du notaire instrumentaire, ce dont quittance.

Suite à ces diverses cessions les comparants sub 2) et 3) savoir Messieurs Lefterov et Mokrousov, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée, S.G. TRADING, société à responsabilité limitée, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Madame Olesia Skasyrskaia, telle que représentée comme ci-dessus, agissant en sa qualité de gérante de la société S.G. TRADING, société à responsabilité limitée, déclare accepter les susdites cessions de parts sociales au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Deuxième résolution

Afin de refléter les diverses cessions de parts précitées, l'assemblée décide de modifier l'article six des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à trente-cinq mille Euro (EUR 35.000,-), représenté par trois cent cinquante parts sociales (350) de cent Euro (EUR 100,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Mr Leonid Mokrousov, cent soixante-quinze parts	175
2. Mr Konstantin Lefterov, cent soixante-quinze parts	175
Total: trois cent cinquante parts	350

Et dans sa version anglaise:

Art. 6. The capital of the corporation is fixed at thirty five thousand Euro (EUR 35,000.-) divided into three hundred fifty (350) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

These shares have been subscribed as follows:

1. Mr Leonid Mokrousov, one hundred seventy-five shares	175
2. Mr Konstantin Lefterov, one hundred seventy-five shares	175
Total: three hundred fifty shares	350

Troisième résolution

L'assemblée décide de remplacer l'actuelle gérante de la société, Madame Olesia Skasyrskaia, prénommée, par deux nouveaux gérants.

L'assemblée lui accorde pleine et entière décharge pour son mandat.

Quatrième résolution

Sont nommés aux fonctions de gérants:

Gérant technique:

Monsieur Leonid Mokrousov, prénommé.

Gérant administratif:

Monsieur Konstantin Lefterov, prénommé.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trente mille francs (30.000,- LUF).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: G. Hornick, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 132S, fol. 21, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 octobre 2001.

P. Bettingen.

(70098/202/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

LA FINANCIERE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 28.401.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(70037/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

LA FINANCIERE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 28.401.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 25 octobre 2001

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marc Weinand et appelle comme nouvel Administrateur, Monsieur Sam Reckinger, pour terminer le mandat de Monsieur Marc Weinand, démissionnaire.

Luxembourg, le 29 octobre 2001.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70039/550/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

THIRD CONTINUATION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 60.965.

In the year two thousand and one, on the tenth day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of THIRD CONTINUATION INVESTMENTS S.A., a société anonyme, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 60.965, incorporated by a deed dated on October 10, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 62 of January 30th, 1998.

The Articles of Association have been amended by several deed drawn up:

on October 15, 1997, published in Mémorial C number 62 of January 30, 1998;

on October 22, 1997, published in Mémorial C number 69 of February 3, 1998,

on March 5, 1998, published in Mémorial C number 400 of June 3, 1998, and

on December, 29, 1998, published in Mémorial C number 217 of March 30, 1999, and

on March 20, 2000, published in Mémorial C number 505 of July 15, 2000, and

on December 22, 2000, in process of publication.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 2,766 (two thousand seven hundred and sixty-six) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Accountingwise, conversion of the company's bookkeeping currency from United States dollars into Euros with effect at January 1st, 2001.

2.- Conversion of the company's subscribed and authorized share capital currency United States dollars into Euros at the exchange rate as at January 1st, 2001.

3.- Increase of the subscribed share capital by EUR 771.- (seven hundred and seventy-one euros) in order to bring it to EUR 91,000.- (ninety-one thousand euros), by incorporation of profit brought forward, without issue of new shares.

4.- Increase of the authorized capital.

5.- Amendment of article five of the articles of Incorporation in order to reflect the resolution to be taken.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to convert the company's bookkeeping currency from United States dollars into Euros with effect at January 1st, 2001.

Second resolution

The meeting decides to convert the company's subscribed and authorized share capital currency from United States dollars into Euros at the exchange rate as at January 1st, 2001 (EUR 1.-=USD 0.94205).

Third resolution

The meeting decides to increase the subscribed share capital by EUR 771.- (seven hundred and seventy-one Euros) in order to bring it to EUR 91,000.- (ninety-one thousand Euros), by incorporation of profit brought forward, without issue of new shares.

The proof of existence of such reserves and of their allocation by the General Meeting of shareholders has been given to the notary by issue of evidencing documents.

Fourth resolution

The meeting decides to increase the converted authorized capital from EUR 535,275.- (five hundred thirty-five thousand two hundred and seventy-five Euros) to EUR 600,000.- (six hundred thousand Euros), to be represented by 19,524 (nineteen thousand five hundred and twenty-four) shares with no par value, and to renew for a five year period of time the authorization given to the board of directors to issue future shares up to the total authorized capital in whole or in part from time to time in the limits here above determined at the conditions as it in its discretion may determine.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend: Article 5 of the Articles of Incorporation:

First paragraph, to read as follows: «The authorized capital of the Corporation is set at EUR 600,000.- (six hundred thousand Euros) comprising of 19,524 (nineteen thousand five hundred and twenty-four) shares with no par value.»

Second paragraph, to read as follows: «The Corporation has an issued and fully paid-in capital of EUR 91,000.- (ninety-one thousand Euros) consisting of 2,766 (two thousand seven hundred and sixty-shares) shares with no par value.»

Article 6 of the Articles of Incorporation:

Second paragraph, to read as follows:

«Furthermore the board of directors of the Corporation is authorized and instructed to issue future shares up to the total authorized capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine, within a period expiring on the 10th of October 2006, by deciding the issuance of shares representing such whole or partial increase and accepting subscriptions for such shares from time to time. The board of directors is further authorized and instructed to determine the conditions of any such subscription.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately thirty thousand francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille un, le dix octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THIRD CONTINUATION INVESTMENTS S.A., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R. C. Luxembourg section B numéro 60.965, constituée suivant acte reçu le 10 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 62 du 30 janvier 1998.

Les statuts ont été modifiés à diverses reprises par actes reçus:

le 15 octobre 1997, publié au Mémorial C numéro 62 du 30 janvier 1998,

le 22 octobre, 1997, publié au Mémorial C numéro 69 du 3 février 1998,

le 5 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 400 du 3 juin 1998, et

le 29 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 217 du 30 mars 1999, et

le 20 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 505 du 15 juillet 2000, et

le 22 décembre 2000, en cours de publication.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 2.766 (deux mille sept cent soixante-six) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Sur plan comptable, conversion de la devise d'expression des écritures du dollar des Etats-Unis en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001.

2.- Conversion de la devise d'expression du capital souscrit et autorisé de la société, du dollar des Etats-Unis en euros, au taux de change au 1^{er} janvier 2001.

3.- Augmentation du capital souscrit à concurrence de EUR 771,- (sept cent soixante et onze euros) de sorte à le porter à EUR 91.000,- (quatre-vingt-onze mille dollars des Etats-Unis), par incorporation de bénéfices reportés, sans émission d'actions nouvelles.

4.- Augmentation du capital autorisé.

5.- Modification afférente de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression des écritures du dollar des Etats-Unis en euros, et ce avec effet au 1^{er} janvier 2001.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital souscrit et du capital autorisé des écritures du dollar des Etats-Unis en euros, au taux de change actuel (EUR 1,-=USD 0,94205).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit à concurrence de EUR 771,- (sept cent soixante et onze euros) de sorte à le porter à EUR 91.000,- (quatre-vingt-onze mille euros), par incorporation de bénéfices reportés, sans émettre d'actions nouvelles.

La preuve de l'existence de telles réserves constituées de bénéfices reportés et leur affectation par l'assemblée générale des actionnaires a été apportée au notaire par la production de documents probants.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé tel que converti pour le porter de EUR 535.275,- (cinq cent trente-cinq mille deux cent soixante-quinze euros) à EUR 600.000,- (six cent mille euros), qui sera représenté par 19.524 (dix-neuf mille cinq cent vingt-quatre) actions sans désignation de valeur nominale, et de renouveler pour une période de cinq ans l'autorisation donnée au conseil d'administration d'émettre à son gré des actions futures à concurrence de l'intégralité du capital autorisé, dans les limites déterminées ci-avant et aux conditions qu'il arrêtera à son gré.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier: l'article cinq des statuts:

Premier paragraphe, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 600.000,- (six cent mille euros) à diviser en 19.524 (dix-neuf mille cinq cent vingt-quatre) actions sans désignation de valeur nominale.»

Deuxième paragraphe pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a un capital souscrit et entièrement libéré de EUR 91.000,- (quatre-vingt onze mille euros), représenté par 2.766 (deux mille sept cent soixante-six) actions sans désignation de valeur nominale.»

l'article six des statuts:

Deuxième paragraphe, pour lui donner la teneur suivante:

«D'autre part, le conseil d'administration est autorisé et chargé d'émettre à son gré des actions nouvelles à concurrence de l'intégralité du capital autorisé, en une fois ou en tranches périodiques, endéans une période expirant le 10 octobre 2006, ceci par décision d'émettre des actions représentant la totalité ou une partie de l'augmentation du capital et par acceptation au fur et à mesure des souscriptions pour ces actions. Le conseil d'administration est en outre autorisé et chargé de déterminer les conditions de pareilles souscriptions.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2001, vol. 132S, fol. 13, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

J. Elvinger.

(70043/211/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

THIRD CONTINUATION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 60.965.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(70047/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

PARFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 5.370.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 mars 2001

Les mandats de Messieurs Robert Reckinger et Emile Vogt, administrateurs et de la FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente assemblée, celle-ci décide de les renouveler pour une durée de six ans. L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, Monsieur Jacques Reckinger, pour une durée de six ans.

Luxembourg, le 24 octobre 2001.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70042/550/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

HORAINE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 39.848.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(70049/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

HERCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 39.846.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(70053/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

TUNTURYL S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 34.261.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 9 octobre 2001

Les mandats de Messieurs Robert Reckinger et Emile Vogt, Administrateurs et de la FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente assemblée, celle-ci décide de les renouveler pour une nouvelle durée de six ans.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, Monsieur Jacques Reckinger, pour une durée de six ans.

Luxembourg, le 25 octobre 2001.

Pour copie conforme
COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70048/550/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

VENTEC, VENTURE TECHNOLOGIES HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 28.330.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 11 octobre 2001

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marc Weinand et appelle comme nouvel Administrateur, Monsieur René Schlim, pour terminer le mandat de Monsieur Marc Weinand, démissionnaire.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Aloyse Scherer et appelle comme nouveau Commissaire aux Comptes, la FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., pour terminer le mandat de Monsieur Aloyse Scherer, démissionnaire.

Luxembourg, le 18 octobre 2001.

Pour copie conforme
COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70050/550/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

IEMOND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 59.116.

In the year two thousand one, on the tenth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole Partner of IEMOND, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R. C. Luxembourg section B number 59.116, incorporated by a deed established on the 5th May 1997, published in the Mémorial C number 428 of the 6th August 1997; and whose Articles of Association have been amended by deed on the 6th of June 1997, published in the Mémorial C number 526 of the 25th September 1997.

The meeting is presided by Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange, France.

The chairman appoints as secretary Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The sole Partner present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 202,500 (two hundred two thousand five hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of DEM 28,621.50, (twenty-eight thousand six hundred twenty-one Deutsche Mark and fifty pfennig) so as to raise it from its present amount of DEM 2,025,000,- (two million twenty-five thousand Deutsche Mark) to DEM 2,053,621.50 (two million fifty-three thousand six hundred twenty-one Deutsche Mark and fifty pfennig) without the issuance of new shares, by contribution in cash.

- 2.- Subscription, intervention of the subscribers and full payment of all the capital increase by contribution in cash.
 3.- To convert the corporate capital and bookkeeping currency from Deutsche Mark into Euros at the current average rate (EUR 1.-=DEM 1.95583).
 4.- To amend article 6 of the bylaws in order to reflect the resolution to be taken.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of DEM 28,621.50 (twenty-eight thousand six hundred twenty-one Deutsche Mark and fifty Pfennig) so as to raise it from its present amount of DEM 2,025,000.- (two million twenty-five thousand Deutsche Mark) to DEM 2,053,621.50 (two million fifty-three thousand six hundred twenty-one Deutsche Mark and fifty Pfennig) without the issuance of new shares, by contribution in cash.

Second resolution

The meeting decides to admit to the subscription of the capital increase the sole Partner.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon FINSTONE, S.à r.l., prenamed, represented by Mr Hubert Janssen, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the DEM 28,621.50 (twenty-eight thousand six hundred twenty-one Deutsche Mark and fifty Pfennig) capital increase, and to have it fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of DEM 28,621.50 (twenty-eight thousand six hundred twenty-one Deutsche Mark and fifty Pfennig), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

The meeting decides to convert the corporate capital and bookkeeping currency from DEM (Deutsche Mark) into Euro at the official exchange rate Euro against «in», as it was fixed on December 31st, 1998, at EUR 1.- (one euro)=DEM 1.95583.

Such conversion is considered to be effective on January 1st 2001.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article six of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 1.050.000,- (un million cinquante mille euros), représenté par 202.500 (deux cent deux mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 5,18 chacune».

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately fifty thousand Luxembourg Francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille, le dix octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société anonyme IEMOND, S.à r.l., ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R. C. Luxembourg section B numéro 59.116, constituée suivant acte reçu le 5 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 428 du 6 août 1997; dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 6 juin 1997, publié au Mémorial C numéro 526 du 25 septembre 1997.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il apparaît de la liste de présence que les 202.500 (deux cent deux mille cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de DEM 28.621,50 (vingt-huit mille six cent vingt et un Deutsche Mark et cinquante pfennig) pour le porter de son montant actuel de DEM 2.025.000,- (deux millions vingt-

cinq mille Deutsche Mark) à DEM 2.053.621,50 (deux millions cinquante-trois mille six cent vingt et un Deutsche Mark et cinquante pfennig) sans émission de parts sociales nouvelles, par apport en numéraire.

2.- Souscription, intervention des souscripteurs et libération de l'augmentation de capital par apport en numéraire.

3.- Convertir la devise du capital social et de la comptabilité de Deutsche Mark en euros au taux de change actuel (EUR 1,-=1,95583).

4.- Modifier l'article six des statuts pour refléter les décisions prises.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de DEM 28.621,50 (vingt-huit mille six cent vingt et un Deutsche Mark et cinquante Pfennig) pour le porter de son montant actuel de DEM 2.025.000,- (deux millions vingt-cinq mille Deutsche Mark) à DEM 2.053.621,50 (deux millions cinquante-trois mille six cent vingt et un Deutsche Mark et cinquante Pfennig), sans l'émission de parts sociales nouvelles, par apport en numéraire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital l'associé unique actuel.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite FINSTONE, S.à r.l., prénommé, représenté par Monsieur Hubert Janssen, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de DEM 28.621,50 (vingt-huit mille six cent vingt et un Deutsche Mark et cinquante Pfennig) et la libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de DEM 28.621,50 (vingt-huit mille six cent vingt et un Deutsche Mark et cinquante Pfennig), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de Deutsche Mark en Euros au taux de conversion en zone Euro, tel que fixé officiellement le 31 décembre 1998 à EUR 1,- (un euro)=DEM 1,95583.

Cette conversion est à considérer comme effective à la date du 1^{er} janvier 2001.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 1.050.000,- (un million cinquante mille euros), représenté par 202.500 (deux cent deux mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 5,18 chacune».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2001, vol. 132S, fol. 12, case 12 – Reçu 5.903 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

J. Elvinger.

(70051/211/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

GOIAS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 58.131.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(70057/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

WONDER-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 77.432.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 2 mai 2001

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marc Weinand et appelle comme nouvel Administrateur, Monsieur Jacques Reckinger, pour terminer le mandat de Monsieur Marc Weinand, démissionnaire.

L'Assemblée décide, avec effet au 1^{er} janvier 2001, de convertir le capital de la société de LUF 1.250.000,- en EUR 30.986,69.

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de valeur nominale des actions, d'adapter le premier alinéa de l'article 3 des statuts en conséquent et de procéder à tout acte requis par la loi pour mener à bien ladite conversion.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70052/550/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

SYNERGY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 14.587.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 5 juillet 2001

Les mandats de Messieurs Emile Vogt, Pierre Baldauff et René Schlim, Administrateurs et de la FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., Commissaire aux Comptes, venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de les renouveler pour une durée d'un an.

Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70054/550/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

FINPHARMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

L'an deux mille un, le quinze octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Cynthia Wald, administrateur, demeurant à Luxembourg (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme FINPHARMA S.A., ayant son siège social 14, rue Aldringen, à L-1118 Luxembourg, en cours d'inscription au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 28 septembre 2001, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 10 octobre 2001; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Que le capital social de la société anonyme FINPHARMA S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

II. Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce depuis le 28 septembre 2001 et jusqu'à la date du 28 septembre 2006, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III. Que le conseil d'administration, en sa réunion du 10 octobre 2001 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 119.000,- (cent dix-neuf mille euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant

actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros), par la création et l'émission de 1.190 (mille cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV. Que le conseil d'administration, après avoir supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par la société anonyme BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 27, avenue Monterey.

V. Que les 1.190 (mille cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société FINPHARMA S.A., prédésignée, de sorte que la somme de EUR 119.000,- (cent dix-neuf mille euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Premier alinéa.

Le capital souscrit est fixé à EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros), représenté par 1.500 (mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Wald, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2001, vol. 132S, fol. 14, case 8. – Reçu 48.004 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

J. Elvinger.

(70056/211/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

RCI LUX INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 67.224.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 octobre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 10CS, fol. 27, case 10, que la société RCI LUX INVESTMENTS, S.à r.l., a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Signature.

(70059/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

RCI LUX., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 67.223.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 octobre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 10CS, fol. 27, case 10, que la société RCI LUX, S.à r.l., a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Signature.

(70063/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

DAMA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 50.720.

—
EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} janvier 2001 et en vertu du pouvoir qui lui a été sous-délégué par le conseil d'administration de la société, Monsieur Emile Vogt, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2001, le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à euros deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize virgule cinquante-deux (247.893,52 EUR), représenté par dix mille actions (10.000) sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70055/550/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

LIVINVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2529 Howald, 55, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 75.128.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 29 juin 2001

L'Assemblée décide, avec effet au 1^{er} janvier 2001, de convertir le capital de la société de LUF 35.000.000,- en EUR 867.627,34 et de l'augmenter de EUR 2.372,66 par prélèvement sur résultats reportés pour le porter à EUR 870.000,00.

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de valeur nominale des actions, d'adapter le premier alinéa de l'article 5 des statuts en conséquence et de procéder à tout acte requis par la loi pour mener à bien ladite conversion.

Luxembourg, le 2 octobre 2001.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 60, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70058/550/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

FRAMONT INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 32.256.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(70061/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

CHANNEL TRANSPORT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 77.805.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 62, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau. - 40.765,93 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Signature.

(70122/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

NABORS OFFSHORE AMERICAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 78.191.

In the year two thousand and one, on the eighteenth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of NABORS OFFSHORE AMERICAS, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscribed on October 17, 2000 at the Trade Register Office in Luxembourg at section B under number 78.191, incorporated by a deed enacted on September 26, 2000, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, whose article of association have been amended for the last time by deed enacted on January 31, 2001, published in the Mémorial C number 873, dated October 12, 2001.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner represented and the number of shares held by him, are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,500 (one thousand and five hundred) shares of EUR 25.-, (twenty-five euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 25,000.- (twenty-five thousand euros) so as to raise it from its current amount of EUR 37,500.- (thirty-seven thousand and five hundred euros) to EUR 62,500.- (sixty-two thousand and five hundred euros) by the issue of 1,000 (one thousand) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each, on payment of a share premium amounting to EUR 3,336,789.- (three million three hundred thirty-six thousand seven hundred and eighty-nine euros).

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by a contribution in kind consisting of a 15% (fifteen per cent) interest in two platforms workover drilling rigs.

3.- Acceptance by the managers of NABORS OFFSHORE AMERICAS, S.à r.l.

4.- Amendment of article six of the articles of incorporation in order to reflect such actions.

After the foregoing was approved by the sole partner, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the corporate capital by an amount of EUR 25,000.- (twenty-five thousand euros) so as to raise it from its current amount of EUR 37,500.- (thirty-seven thousand and five hundred euros) to EUR 62,500.- (sixty-two thousand and five hundred euros) by the issue of 1,000 (one thousand) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of the new shares referred to above by the Bermudan company SUNDOWNER OFFSHORE INTERNATIONAL (BERMUDA) LIMITED, a company incorporated under the laws of Bermuda and having its registered office located at 41, Cedar Avenue HM 12, Hamilton, Bermuda.

The issue of the shares is also subject to payment of a share premium amounting to EUR 3,336,789.- (three million three hundred and thirty-six thousand seven hundred and eighty-nine euros).

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the forenamed company SUNDOWNER OFFSHORE INTERNATIONAL (BERMUDA) LIMITED, here represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of a proxy being here annexed;

which declares to subscribe the 1,000.- (one thousand) new shares and to pay them up as well as the share premium by a contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution:

(a) 15% (fifteen per cent) of the right, title and interest in and to the platform workover drilling rig called 'Rig 488', together with all related inventory and equipment, whether aboard or removed from the Rig, and

(b) 15% (fifteen per cent) of the right, title and interest in and to the platform workover drilling rig called «Supersundowner XIII», together with all related inventory and equipment, whether aboard or removed from the Rig.

Evaluation

The net value of those contributions in kind is evaluated at EUR 3,361,789.- (three million three hundred and sixty-one thousand seven hundred and eighty-nine euros) considering the conversion rates between US Dollars and Euro at the time of the sale and contribution agreements, dated May 4, 2001 for «Rig 488», and July 1, 2001 for «Supersundowner XIII», and conventionally adopted for the purpose of the current contributions (i.e.: LUF 135,614,232.-).

For registration purpose and considering the exchange rate as at October 18, 2001 (date of deed), these contributions in kind are currently valued at LUF 130,644,815.-.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and of the value of such contributions has been given to the undersigned notary by a true copy of the purchase agreements, their exhibits containing the full description of the «Rig 488» and «Supersundowner XIII» platforms and their fair market values estimation confirmed by independent evaluations and such similar documents.

Effective implementation of the contribution

Proofs of the current and effective implementation of the contributions by SUNDOWNER OFFSHORE INTERNATIONAL (BERMUDA) LIMITED have been given to the undersigned notary by a written declaration of the contributor prenamed, which shall remain here annexed, and by the aforesaid sale and contribution agreements.

Managers' intervention

Thereupon intervenes Mr Cliff Simpson, Business man, residing at 3, Malcom Road, Wimbledon, London SW 19 4AS, United Kingdom, and Mr Philip Malcolm Hyatt, Business man, residing at 7915 Sonata Court, Houston, Texas, USA, managers of NABORS OFFSHORE AMERICAS, S.à r.l., here represented by Mr Patrick Van Hees by virtue of proxies which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contributions in kind, they expressly agree with the description of the contributions in kind, with their evaluations, and confirm the validity of the subscription and payment of the shares.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contributions being fully carried out, it is resolved to amend article six of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The company's capital is set at EUR 62,500.- (sixty-two thousand and five hundred euros), represented by 2,500.- (two thousand and five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about thirty-seven thousand euros (EUR 37,000.-).

Retainer

Sufficient funds, equal at least to the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contributions being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille un, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée NABORS OFFSHORE AMERICAS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscrite le 17 octobre 2000 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 78.191, constituée suivant acte reçu le 26 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 31 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 873 du 12 octobre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique ici représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignées sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.500.- (mille cinq cents) parts sociales de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 25.000.- (vingt-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 37.500.- (trente-sept mille cinq cents euros) à EUR 62.500.- (soixante-deux mille cinq cents euros) par l'émission de 1.000 (mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros)

chacune, ce moyennant paiement d'une prime d'émission s'élevant à EUR 3.336.789,- (trois millions trois cent trente-six mille sept cent quatre-vingt-neuf euros).

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature consistant en une quotité de 15% (quinze pour cent) dans deux plates-formes de forage.

3.- Acceptation par les gérants de NABORS OFFSHORE AMERICAS, S.à r.l.

4.- Modification afférente de l'article six des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 37.500,- (trente-sept mille cinq cent euros) à EUR 62.500,- (soixante-deux mille cinq cents euros) par l'émission de 1.000 (mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription des parts sociales nouvelles dont question ci-avant par la société de droit des Bermudes SUNDOWNER OFFSHORE INTERNATIONAL (BERMUDA) LIMITED, ayant son siège social 41, Cedar Avenue, HM 12, Hamilton, Bermudes.

L'émission des actions est en outre sujette au paiement d'une prime d'émission s'élevant à EUR 3.336.789,- (trois millions trois cent trente-six mille sept cent quatre-vingt-neuf euros).

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée SUNDOWNER OFFSHORE INTERNATIONAL (BERMUDA) LIMITED, ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée;

laquelle a déclaré souscrire les 1,000 (mille) parts sociales nouvelles et les libérer ainsi que la prime d'émission par un apport en nature ci-après décrit:

Description de l'apport:

(a) 15% (quinze pour cent) des droits, titres de propriété et quotités pouvant porter sur la plate-forme de forage connue sous la dénomination de «Rig 488», ensemble avec tous les équipements tels qu'inventoriés, et,

(b) 15% (quinze pour cent) des droits, titres de propriété et quotités pouvant porter sur la plate-forme de forage connue sous la dénomination de «Supersundowner XIII», ensemble avec tous les équipements tels qu'inventoriés.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 3.361.789,- (trois millions trois cent soixante et un mille sept cent quatre-vingt-neuf euros) en considérant le taux de conversion entre le dollar US et l'euro en vigueur lors des conventions de vente et d'apport, soit au 4 mai 2001, pour la plate-forme de forage connue sous la dénomination de «Rig 488», et au 1^{er} juillet 2001, pour la plate-forme de forage «Supersundowner XIII», conventionnellement adoptée pour les besoins des présents apports (c'est à dire: LUF 135.614.232,-).

Pour les besoins de l'enregistrement et considérant le taux de change au 18 octobre 2001 (date de l'acte), ces apports sont évalués actuellement à LUF 130.644.815,-

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de ces apports a été donnée au notaire instrumentant par une présentation d'une copie des conventions d'achat et d'apport contenant en leurs annexes la description complète de «Rig 488» et de «Supersundowner XIII» et par une estimation de leurs valeurs marchandes confirmées par des évaluations indépendantes.

Réalisation effective de l'apport

La preuve de la réalisation effective des apports par SUNDOWNER OFFSHORE INTERNATIONAL (BERMUDA) LIMITED, a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration écrite de l'apporteur préqualifié, qui restera ci-annexée, ainsi que par la convention d'achat et apport susvantee.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus Monsieur Cliff Simpson, Business man, demeurant au 3, Malcom Road, Wimbledon, London SW 19 4AS, United Kingdom, et Monsieur Philip Malcolm Hyatt, Business man, demeurant au 7915 Sonata Court, Houston, Texas, USA, gérants de la société NABORS OFFSHORE AMERICAS, S.à r.l., ici représentés par Monsieur Patrick Van Hees, préqualifié, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir préalablement pris connaissance de l'étendue de leurs responsabilités, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société en raison des apports en nature ci-avant décrits, ils marquent expressément leur accord sur la description des apports en nature, sur leur évaluation, sur le transfert de la propriété de la quotité apportée, et confirment la validité des souscriptions et libération.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les apports étant totalement réalisés, il est décidé de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 62.500,- (soixante-deux mille cinq cents euros), divisé en 2.500,- (deux mille cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ trente sept mille euros (EUR 37.000,-).

Provision

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Jansen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 132S, fol. 22, case 5. – Reçu 1.356.142 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

J. Elvinger.

(70067/211/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

NABORS OFFSHORE AMERICAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 78.191.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(70069/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

FONCILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 8.060.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(70065/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

KOHL & PARTNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 63.640.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Signature.

(70117/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

KOHL & PARTNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 63.640.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Signature.

(70118/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

EUROPARTENAIRES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 30.271.

—
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(70068/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

ESTAIMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 4.559.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(70070/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

THEBANI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 37.402.

—
EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} juillet 2001 et en vertu du pouvoir qui lui a été sous-délégué par le conseil d'administration de la société, Monsieur Emile Vogt, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro.

Par conséquent, depuis le 1^{er} juillet 2001, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à euros quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept virgule zéro cinq (495.787,05 EUR), représenté par deux mille actions (2.000) sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70071/550/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

COMPAGNIE DU LAC AUX LOTUS S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 70.764.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(70075/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

CLIPTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 48.106.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Signature.

(70102/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

KEYSTAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 72.599.

L'an deux mille un, le douze octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KEYSTAR HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R. C. Luxembourg section B numéro 72.599, constituée suivant acte reçu le 18 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 41 du 13 janvier 2000, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 24 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 537 du 27 juillet 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Edmond Ries, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Laurence Lambert, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Pia Mausen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cent (100) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de USD 900.000.-, pour le porter de son montant actuel de USD 100.000.- à USD 1.000.000.-, par la création et l'émission de 900 actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000,- chacune;

2.- Souscription et libération des actions ainsi créées par l'incorporation au capital d'une créance certaine, liquide, exigible;

3.- Modification subséquente des statuts;

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de USD 900.000,- (neuf cent mille dollars des Etats-Unis), pour le porter de son montant actuel de USD 100.000,- (cent mille dollars des Etats-Unis) à USD 1.000.000,- (un million de dollars des Etats-Unis), par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la Société s'élevant à USD 900.000,- (neuf cent mille dollars des Etats-Unis), par l'émission de 900 (neuf cents) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 900 (neuf cents) actions nouvelles, la société SUMMA S.A., ayant son siège social à CH-6901 Lugano, Via Peri 9E.

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes SUMMA S.A., ici représentée par Monsieur Edmond Ries, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de USD 900.000,- (neuf cent mille dollars des Etats-Unis).

Rapport d'évaluation de l'apport

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Maurice Hauptert, demeurant à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion:

«La révision que j'ai effectuée nous permet de conclure comme suit:

1. Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contre-partie, c'est à dire 900 actions de USD 1.000,- chacune, totalisant USD 900.000,- ».

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à USD 1.000.000,- (un million de dollars des Etats-Unis), représenté par 1.000 (mille) actions de USD 1.000,- (mille dollars des Etats-Unis) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionnés ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Ries, L. Lambert, P. Mausen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 132S, fol. 14, case 3. – Reçu 401.614 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

J. Elvinger.

(70072/211/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

KEYSTAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 72.599.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(70076/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

WILLIAM FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 29.430.

EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} janvier 2001 et en vertu du pouvoir qui lui a été sous-délégué par le conseil d'administration de la société, Monsieur Emile Vogt, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2001, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à euros cinq cent soixante-dix mille cent cinquante-cinq virgule onze (570.155,11 EUR), représenté par quatre cent soixante actions (460) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70074/550/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

MAVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 79.309.

DISSOLUTION

In the year two thousand and one, on the eighth day of October.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Mr Eric Biren, company director, residing in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, acting as a special proxy of ALIPEX HOLDING CORPORATION, a company governed by the laws of Niue, established and having its registered office at No 2 Commercial Centre Square, P.O. Box – 71, Alofi, Niue, «the principal»,

acting by virtue of a power of attorney dated August 31, 2001, given under private seal which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxyholder declared and requested the notary to record:

I.- That MAVEST HOLDING S.A., a société anonyme, established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 79309, has been incorporated by deed of the undersigned notary, on November 28, 2000, published in the Mémorial C, number 479 of June 26, 2001.

II.- That the subscribed capital of MAVEST HOLDING S.A. is presently of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred ten Euro (310.- EUR), each fully paid up.

III.- That the principal has acquired all shares of the Company referred to above and that as a sole shareholder he declares explicitly to proceed as per today with the dissolution of the said Company.

IV.- That the principal formally declares to take over all assets and to assume all the liabilities of the dissolved Company and that the liquidation of the Company is therefore accomplished without prejudice as it assumes all its liabilities.

V.- That the principal fully discharges the directors and the statutory auditor of the Company for the due performance of their duties up to this date.

VI.- That the documents of the Company will be kept during five (5) years at the former registered office of the Company.

VII.- That the proxyholder may proceed to the cancellation of the Company's shares.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Eric Biren, directeur de société, demeurant à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, agissant en sa qualité de mandataire spécial de ALIPEX HOLDING CORPORATION, une société régie par le droit de Niue, établie et ayant son siège social à No 2 Commercial Centre Square, P.O. Box # 71, Alofi, Niue, (ci-après «la mandante»),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 31 août 2001, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme MAVEST HOLDING S.A. établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le N° 79309, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 novembre 2000, publié au Mémorial C N° 479 du 26 juin 2001.

II.- Que le capital social de la société anonyme MAVEST HOLDING S.A. prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société avec effet à ce jour.

IV.- Que sa mandante déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux de la société dissoute.

V.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VI. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

VII.- Que le mandataire pourra procéder à l'annulation des actions de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: E. Biren, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 octobre 2001, volume 863, folio 7, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 octobre 2001.

J.J. Wagner.

(70107/239/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

**G.I.M.S., GENERAL INTERMEDIATE MARKETING SERVICES, Société Anonyme,
(anc. MARKETING FLEET EUROPE S.A.).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 74.380.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2001.

E. Schlessler.

(70077/227/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

COMPAGNIE DES NEIGES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 11.698.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(70078/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

MAXICAV CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 26.576.

L'an deux mille un, le treize septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MAXICAV CONSEIL S.A. (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 26576, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 septembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 294 du 21 octobre 1987.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 10.00 heures, avec Monsieur Yves Lahaye, administrateur-délégué d'une banque, résidant à Luxembourg, comme président.

Le président a désigné comme secrétaire Monsieur Etienne Maillard, maître en droit, résidant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Heinz Schlembach, directeur de banque, résidant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant dûment été constitué, le président a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont spécifiés dans une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires, les mandataires et le notaire soussigné qui restera annexée et sera enregistrée avec le présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les personnes comparantes resteront également annexées au présent acte.

II.- Que les actionnaires ont été convoqués à la présente assemblée générale par envoi de lettres recommandées huit (8) jours avant l'assemblée.

III.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur trois mille (3.000) actions en émission, deux mille trois cent cinquante-deux (2.352) actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire de la Société.

IV.- Qu'il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Modifier l'objet social de la Société afin de permettre à la Société d'exercer les fonctions de gestionnaire pour «MAXICAV»;

2.- Modifier en conséquence la dernière phrase du premier paragraphe de l'article 3 des Statuts de la Société afin qu'elle ait la teneur suivante:

«La Société exerce les fonctions de gestionnaire et de conseiller en investissement pour «MAXICAV» à l'exclusion de toute autre société.»

Après que l'ordre du jour ci-dessus fut approuvé par l'assemblée, l'assemblée adopte chaque fois et à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de modifier l'objet social de la Société afin de permettre à la Société d'exercer les fonctions de gestionnaire pour «MAXICAV».

Deuxième résolution

Il est décidé en conséquence de modifier la dernière phrase de l'article 3 des Statuts de la Société afin qu'elle ait la teneur suivante:

«La Société exerce les fonctions de gestionnaire et de conseiller en investissement pour «MAXICAV» à l'exclusion de toute autre société.»

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant émis le voeu de signer.

Signé: Y. Lahaye, E. Maillard, H. Schlembach, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2001, vol. 861, fol. 80, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 octobre 2001.

J.-J. Wagner.

(70084/239/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

MAXICAV CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 26.576.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 octobre 2001.

J.-J. Wagner.

(70087/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

OPEN OCEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 83.684.

In the year two thousand and one, on the third day of October.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

1.- Mr Karl David Axmark, businessman, residing in Kungsgatan 65B, SE-753 21 Uppsala (Sweden), represented by Mrs. Stéphanie Colson, employee, residing in L-2175 Luxembourg, 29, rue Alfred de Musset, by virtue of a proxy given at Luxembourg, on October 2, 2001.

2.- Mr Kai Sigurd Ademar Arnö, businessman, residing in Martagränd 6B, 02700 Grankulla (Finland), represented by Mrs. Stéphanie Colson, prenamed, by virtue of a proxy given at Luxembourg, on October 2, 2001.

3.- Mr Leif Erik Birger Granström, businessman, residing in Trunstaberg 1, SE-741 90 Knivsta (Sweden), represented by Mrs. Stéphanie Colson, prenamed, by virtue of a proxy given at Luxembourg, on October 2, 2001.

Beforesaid powers, after being initialled *ne varietur*, by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole partners of OPEN OCEAN, S.à r.l., (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès (R.C.S. Luxembourg B: 83684), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on August 24, 2001, not yet published in the Mémorial C.

The appearing parties representing the whole corporate capital, the general meeting of partners is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

1.- Increase of the subscribed capital of OPEN OCEAN, S.à r.l., by:

- fifty-two thousand seven hundred forty-seven point thirty-five Euros (52,747.35 EUR) in order to bring it from its present amount of twenty-five thousand Euros (25,000.- EUR) to seventy-seven thousand seven hundred and forty-seven point thirty-five Euros (77,747.35 EUR) by the creation and issue of thousand eighty-nine (1,089) new shares with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, with an issue premium of an amount of twenty-five thousand five hundred twenty-two point thirty-five Euro (25,522.35 EUR) by the contribution of the whole share capital (100) shares of «Oy MySQL Finland AB» with a par value of FIM 500.- each.

- one hundred thousand two hundred and seventy-nine Euros (100,279.- EUR) in order to bring it from its present amount of seventy-seven thousand seven hundred forty-seven point thirty-five Euros (77,747.35 EUR) to an amount of hundred seventy-eight thousand twenty-six point thirty-five Euros (178,026.35 EUR) by the creation and issue of thousand eight hundred ninety-five (1,895) new shares with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing share, with an issue premium of an amount of fifty-two thousand nine hundred

and four Euro (52,904.- EUR), by the contribution of the whole share capital (1,000) shares of «MySQL AB» with a par value of SEK 100.- each.

2.- Subscription and payment of a part of this increase of capital as follows:

- Michael Widenius, 1081 shares (700 + 381)
- Carola Widenius, 272 shares,
- My Michelle Widenius, 218 shares,
- Max Thor Wictor Widenius, 218 shares,
- Allan Larsson, 920 shares
- Göran Agerberg, 100 shares
- Lars Frodell, 100 shares
- Per Eric Olsson, 49 shares
- Hans Kirkegaard, 13 shares,
- Kim Aldale, 13 shares

3.- Amendment of the Articles of Incorporation accordingly.

4.- Miscellaneous.

Then the general meeting of partners, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the share capital of the Company by seventy-four thousand six hundred Euro (74,600.- EUR) in order to raise it from its present amount of twenty five thousand Euro (25,000.- EUR) to a amount of ninety-nine thousand six hundred Euros (99,600.- EUR) by the creation and issue of two thousand nine hundred eighty-four (2,984) new shares with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) per share, each of them vested with the same rights and obligations as the existing shares, with a total share premium of seventy-eight thousand four hundred twenty-six Euro and thirty-five cents (78,426.35 EUR).

The new shares have been subscribed as follows:

- thousand eighty-one (1,081) new shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, have been subscribed by Mr Michael Widenius, residing in Trollsländevägen, 00 730 Helsingfors (Finland),
- two hundred seventy-two (272) new shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, have been subscribed by Ms. Carola Widenius, residing in Trollsländevägen, 00 730 Helsingfors (Finland),
- two hundred eighteen (218) new shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, have been subscribed by Ms. My Michelle Widenius, residing in Trollsländevägen, 00 730 Helsingfors (Finland),
- two hundred eighteen (218) new shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, have been subscribed by Mr Max Thor Wictor Widenius, residing in Trollsländevägen, 00 730 Helsingfors (Finland),
- nine hundred and twenty (920) new shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, have been subscribed by Mr Allan Larsson, residing in Östbergabackarna 29, 125 37 Älvsjö (Sweden);
- hundred (100) new shares with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each, have been subscribed by Mr Lars Frodell, residing in Kardvägen 6, 757 57 Uppsala (Sweden);
- hundred (100) new shares with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each, have been subscribed by Mr Göran Agerberg, residing in Björkbacksvägen 11, 168 69 Bromma (Sweden);
- forty-nine (49) new shares with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each, have been subscribed by Mr Per Eric Olsson, Frejgatan 36, 113 26 Stockholm (Sweden);
- thirteen (13) new shares with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each, have been subscribed by Mr Hans Kierkegaard, residing in Västmannagatan 77, 113 26 Stockholm (Sweden);
- thirteen (13) new shares with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each, have been subscribed by Mrs. Kim Aldale, residing in Tellusborgsvägen 64 126 37 Hägersten (Sweden).

The before mentioned subscribers are all here represented by Mrs. Stéphanie Colson, employee, residing in L-2175 Luxembourg, 29, rue Alfred de Musset,

by virtue of ten (10) proxies given to her in Luxembourg, on October 2, 2001.

Beforesaid proxies, being signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

From the thousand seven eighty-nine (1,789) shares, subscribed by Micheal Widenius, Carola Widenius, My Michelle Widenius and Max Thor Wictor Widenius, prenamed, thousand eighty-nine (1,089) shares have been paid up by a contribution in kind consisting of hundred (100) shares of «Oy MySQL Finland AB», a company existing the laws of Finland, established and having its registered office in Trollsländevägen 4B, 00730 Helsingfors (Finland), representing one hundred percent (100%) of the capital of said company.

The proof of the existence and of the value of the contribution have been produced to the undersigned notary.

The rest of the thousand seven eighty-nine (1,789) shares, subscribed by same persons prenamed, thus seven hundred (700) shares and the remaining thousand hundred ninety-five (1,195) shares subscribed by the six other prenamed persons have been paid up by a contribution in kind consisting of thousand (1,000) shares of «MySQL AB», a company existing under the laws of Sweden, established and having its registered office in Box 6434 113 82 Stockholm (Sweden), representing one hundred percent (100%) of the capital of said company.

The proof of the existence and of the value of the contribution have been produced to the undersigned notary.

The total contribution of hundred fifty-three thousand twenty-six Euro and thirty-five cents (153,026.35 EUR) consists of seventy-four thousand six hundred Euro (74,600.- EUR) allocated to the capital and seventy-eight thousand four hundred twenty-six Euro and thirty-five cents (78,426.35 EUR) allocated to the issue premium.

The total paid in share premium amount of seventy-eight thousand four hundred twenty-six Euro and thirty-five cents (78,426.35 EUR) is to be allocated entirely to a specific share premium account.

Second resolution

In order to reflect such increase of capital, the extraordinary general meeting of shareholders decides to amend Article six of the Articles of Incorporation of the Company. The extraordinary general meeting of shareholders decides to give the same Article six the following wording:

«**Art. 6.** The corporate capital is set ninety-nine thousand six hundred Euro (99,600.- EUR) divided into three thousand nine hundred eighty-four (3,984) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, fully paid up.»

Expenses, Valuation

Insofar as the contribution in kind results in the Company holding 100% the shares in «Oy MySQL Finland AB» above mentioned, and in «MySQL AB», above mentioned, two companies incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law of December 29, 1971, which provides for capital duty exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately seventy thousand Luxembourg francs.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le trois octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Karl David Axmark, homme d'affaires, demeurant à Kungsgatan 65B, SE-753 21 Uppsala (Suède), ici représenté par Mademoiselle Stéphanie Colson, employée, demeurant à L-2175 Luxembourg, 29, rue Alfred de Musset

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 2 octobre 2001.

2.- Monsieur Kai Sigurd Ademar Arnö, homme d'affaires, demeurant à Martagränd 6B, 02700 Grankulla (Finlande), ici représenté par Mademoiselle Stéphanie Colson, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 2 octobre 2001.

3.- Monsieur Leif Erik Birger Granström, homme d'affaires, demeurant à Trunstaberg 1, SE-741 90 Knivsta (Suède), ici représenté par Mademoiselle Stéphanie Colson, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 2 octobre 2001.

Les procurations signées ne varient par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée OPEN OCEAN, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, (R.C.S. Luxembourg B: 83.684), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 août 2001, non encore publié au Mémorial C.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social souscrit de OPEN OCEAN, S.à r.l.

- à concurrence de cinquante-deux mille sept cent quarante-sept virgule trente-cinq Euros (52.747,35 EUR) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille Euros (25.000,-EUR) à un montant de soixante-dix-sept mille sept cent quarante-sept virgule trente-cinq Euros (77.747,35 EUR) par la création et l'émission de mille quatre-vingt-neuf (1.089) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes avec une prime d'émission de vingt-cinq mille cinq cent vingt-deux virgule trente-cinq Euros (25.522,35 EUR) par apport en nature de l'intégralité du capital social (100) parts sociales de la société «Oy MySQL Finland AB», avec une valeur nominale de FIM 500.- chacune;

- à concurrence de cent mille soixante-dix-neuf Euros (100.279,- EUR) pour le porter de son montant actuel de soixante-dix-sept mille sept cent quarante-sept virgule trente-cinq Euros (77.747,35 EUR) à un montant de cent soixante-dix-huit mille vingt-six virgule trente-cinq Euros (178.026,35 EUR) par la création et l'émission de mille huit cent quatre-vingt-quinze (1.895) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes avec une prime d'émission de cinquante-deux mille neuf cent quatre Euros (52.904,- EUR) par apport en nature de l'intégralité du capital (1.000) parts sociales de la société «MySQL AB», avec une valeur nominale de SEK 1.000,- chacune.

2.- Souscription et paiement d'une partie de cette augmentation de capital de la façon suivante

- Michael Widenius, 1081 parts sociales (700 + 381)

- Carola Widenius, 272 parts sociales,

- My Michelle Widenius, 218 parts sociales,

- Max Thor Victor Widenius, 218 parts sociales,

- Allan Larsson, 920 parts sociales;

- Göran Agerberg, 100 parts sociales;

- Lars Frodell, 100 parts sociales;

- Per Eric Olsson, 49 parts sociales;
 - Hans Kirkegaard, 13 parts sociales;
 - Kim Aldale, 13 parts sociales.
- 3.- Modification afférente des statuts de la société.

L'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-quatorze mille six cents Euros (74.600,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille Euros (25.000,- EUR) à un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille six cents Euros (99.600,- EUR) par la création et l'émission de deux mille neuf cent quatre-vingt-quatre (2.984) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes avec une prime d'émission totale de soixante-dix-huit mille quatre cent vingt-six Euros et trente-cinq cents (78.426,35 EUR).

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites comme suit

- mille quatre-vingt-une (1.081) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, ont été souscrites par Monsieur Michael Widenius, administrateur de société, demeurant à Trollsländevägen, 00 730 Helsingfors (Finlande);
- deux cent soixante-douze (272) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, ont été souscrites par Mademoiselle Carola Widenius, administrateur de société, demeurant à Trollsländevägen, 00 730 Helsingfors (Finlande);
- deux cent dix-huit (218) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, ont été souscrites par Mademoiselle My Michelle Widenius, administrateur de société, demeurant à Trollsländevägen, 00 730 Helsingfors (Finlande);
- deux cent dix-huit (218) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, ont été souscrites par Monsieur Max Thor Wictor Widenius, administrateur de société, demeurant à Trollsländevägen, 00 730 Helsingfors (Finlande);
- neuf cent vingt (920) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, ont été souscrites par Monsieur Allan Larsson, demeurant à Östbergabackarna 29, 125 37 Älvsjö (Sweden);
- cent (100) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, ont été souscrites par Monsieur Lars Frodell, demeurant à Kardvägen 6, 757 57 Uppsala (Sweden);
- cent (100) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, ont été souscrites par Monsieur Göran Agerberg, demeurant à Björkbacksvägen 11, 168 69 Bromma (Sweden);
- quarante-neuf (49) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, ont été souscrites par Monsieur Per Eric Olsson, demeurant à Frejgatan 36, 113 26 Stockholm (Sweden);
- treize (13) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, ont été souscrites par Monsieur Hans Kirkegaard, demeurant à Västmannagatan 77, 113 26 Stockholm (Sweden);
- treize (13) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, ont été souscrites par Mademoiselle Kim Aldale, demeurant à Tellusborgsvägen 64 126 37 Hägersten (Sweden).

Les souscripteurs susmentionnés sont tous ici représentés par Mademoiselle Stéphanie Colson, employée, demeurant à L-2175 Luxembourg, 29, rue Alfred de Musset,

en vertu de dix (10) procurations lui données à Luxembourg, le 2 octobre 2001.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Des mille sept cent quatre-vingt-neuf (1.789) parts sociales souscrites par Michael Widenius, Carola Widenius, My Michelle Widenius et Max Thor Wictor Widenius, prénommés, mille quatre-vingt-neuf (1.089) parts sociales ont été intégralement libérées par un apport autre qu'en numéraire consistant en l'apport de cent (100) parts sociales de «Oy MySQL Finland AB», une société de droit finlandais, établie et ayant son siège social à Trollsländevägen 4B, 00730 Helsingfors (Finlande), correspondant à cent pour cent (100%) du capital de ladite société.

Les documents justificatifs de la valeur et de la souscription ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Le restant des mille sept cent quatre-vingt-neuf (1.789) parts sociales souscrites par les mêmes personnes, soit sept cents (700) parts sociales et les autres mille cent quatre-vingt-quinze (1.195) parts sociales, souscrites par les six autres personnes susnommées, ont été intégralement libérées par un apport autre qu'en numéraire consistant en l'apport de mille (1.000) parts sociales de «MySQL AB», une société de droit suédois, établie et ayant son siège social à Box 6434 113 82 Stockholm (Suède), correspondant à cent pour cent (100%) du capital de ladite société.

Les documents justificatifs de la valeur et de la souscription ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

L'apport total de cent cinquante-trois mille vingt-six Euros et trente-cinq cents (153.026,35 EUR) consiste en soixante-quatorze mille six cents Euros (74.600,- EUR) de capital et en soixante-huit mille quatre cent vingt-six Euros et trente-cinq cents (78.426,35 EUR) à titre de prime d'émission.

Le montant intégral de la prime d'émission de soixante-huit mille quatre cent vingt-six Euros et trente-cinq cents (78.426,35 EUR) est à transférer à un compte spécial prime d'émission.

Deuxième résolution

Afin de refléter la prédite augmentation de capital, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier l'article six des statuts de la Société. L'assemblée générale extraordinaire décide de donner à ce même article six des statuts de la Société, la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-neuf mille six cents Euros (99.600,- EUR) divisé en trois mille neuf cent quatre-vingt-quatre (3.984) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.»

Frais, Evaluation

Dans la mesure où l'apport en nature aboutit à ce que la Société détienne 100% des parts sociales de la société «Oy MySQL Finland AB», précitée et de la société «MySQL AB», précitée, deux sociétés constituées dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exemption du droit d'apport. Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société du fait de ce document sont estimés à environ soixante-dix mille francs luxembourgeois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette dernière a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Colson, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 octobre 2001, vol. 863, fol. 6, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 octobre 2001.

J.-J. Wagner.

(70089/239/253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

OPEN OCEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 83.684.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 octobre 2001.

J.-J. Wagner.

(70091/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

CODENA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 28.311.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(70081/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

FIPA, FINANCEMENT ET PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 27.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 62, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 56.438,71 EUR
Bénéfice de l'exercice 2000	10.824,30 EUR
Report à nouveau	- 45.614,41 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Signature.

(70123/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

ARROW ELECTRONICS DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 75.692.

In the year two thousand one on the fifth day of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ARROW ELECTRONICS (UK), INC., a corporation existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office in Wilmington, Delaware and its principal place of business at 25 Hub Drive, Melville, NY 11747, United States of America hereby represented by Gérard Maîtrejean, lawyer, residing in Udange (Belgium),

by virtue of a proxy given on October 1st, 2001.

The prementioned proxy, after being signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing acting in his capacity as sole associate of the company ARROW ELECTRONICS DISTRIBUTION, S.à r.l. requested the notary to act the following:

The company ARROW ELECTRONICS DISTRIBUTION, S.à r.l., with registered office in L-2017 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi, was incorporated by deed of the undersigned notary on April 5, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C number 635 on September 6, 2000.

The Articles of Incorporation of said company have been amended by deed of the undersigned notary on June 19, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C number 872 of December 5, 2000.

The appearing party representing the whole corporate capital then took the following resolutions:

First resolution

The sole associate decides to convert the share capital of the company with retroactive effect on January 1st, 2001 from USD into Euro (applicable exchange rate: 1 USD=1,06 EUR). After conversion the capital will amount to hundred fifty-six million sixteen thousand one hundred Euros (156,016,100.- EUR) represented by one million four hundred seventy-one thousand eight hundred and fifty (1,471,850) shares with a par value of hundred and six Euro (106.- EUR) each.

Second resolution

The sole associate decides to increase the subscribed capital by an amount of twenty million ninety thousand seven hundred and ten Euros (20,090,710.- EUR) in order to raise the subscribed capital from its present amount of hundred fifty-six million sixteen thousand one hundred Euro (156,016,100.- EUR) to an amount of hundred seventy-six million hundred and six thousand eight hundred and ten Euro (176,106,810.- EUR), by the creation and issue of hundred eighty-nine thousand five hundred thirty-five (189,535) new shares with a par value of hundred and six Euro (106.- EUR) each, to be paid in with a total share premium of an amount of ninety-two million eight hundred seventeen thousand hundred sixty-three Euro (92,817,163.- EUR) and to accept the subscription and payment of these new issued shares, by ARROW ELECTRONICS INC, a company existing under the laws of the State of New York, having its principal executive offices at 25 Hub Drive, Melville, New York 11747, United States of America.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

Mr Gérard Maîtrejean, lawyer, residing in Udange (Belgium), acting on behalf of the prenamed subscriber, the company ARROW ELECTRONICS INC,

by virtue of a proxy given on October 1st, 2001.

The prementioned proxy, after being signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of ARROW ELECTRONICS INC, prenamed, for all the hundred eighty-nine thousand five hundred and thirty-five (189,535) new shares and have them fully paid-up as well as the share premium by a contribution in kind of consisting of thirty-four thousand four hundred forty-nine (34,449) shares of ARROW ELECTRONICS DANISH HOLDINGS ApS, a company organised and existing under the laws of Denmark, having its registered office at H.C. Andersens Boulevard, 12, DK-1553 Copenhagen V, representing 100% of its issued share capital.

The above contribution is valued by a report drawn up on October 5, 2001 by ERNST & YOUNG, a société anonyme, with registered office in Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.

Said report, which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, concludes as follows:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 189,535 shares of EUR 106 each (EUR 20, 090, 710) together with the issue share premium of EUR 92, 817,163 to be issued amounting to a total consideration of EUR 112,907,873.»

Third resolution

As a consequence of the aforesaid increase of capital, article 6 of the articles of incorporation is amended and shall now read as follows:

Art. 6. «The capital of the company is fixed at hundred seventy-six million hundred and six thousand eight hundred and ten Euro (176,106,810.- EUR) divided into one million six hundred sixty-one thousand three hundred eighty-five (1,661,385) shares with a par value of hundred and six Euro (106.- EUR) each.»

Fourth resolution

The associates decide to transfer, with immediate effect, the registered office from L-2017 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi to L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately three hundred thousand Luxembourg francs.

Insofar as it results from the hereabove documented contribution that ARROW ELECTRONICS DISTRIBUTION, S.à r.l. is the owner of 100% of ARROW ELECTRONICS DANISH HOLDINGS ApS, a company existing in the European Union, the appearing party refers to article 4-2 of the law of December 29, 1971, providing for tax exemption.

Whereof the present deed, drawn up, in Münsbach (Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundeins, am fünften Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Luxembourg).

Ist erschienen:

ARROW ELECTRONICS (UK) INC, eine Gesellschaft gegründet nach dem Recht des Staates von Delaware, Vereinigten Staaten von Amerika, mit Sitz in Wilmington, Delaware und mit Geschäftsadresse in 25, Hub Drive, Melville, NY 11747 (USA),

hier vertreten durch Herr Gérard Maîtrejean, Jurist, wohnhaft in Udange (Belgien),

auf Grund einer Vollmacht ausgestellt am 1. Oktober 2001.

Vorgenannte Vollmacht wird, nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene als alleinige Gesellschafterin von ARROW ELECTRONICS DISTRIBUTION, S.à r.l. ersuchte den Notar um Folgendes zu beurkunden:

Die Gesellschaft ARROW ELECTRONICS DISTRIBUTION, S.à r.l., mit Sitz in L-2017 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi, gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 5. April 2000, im Mémorial C veröffentlicht, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 635 vom 6. September 2000.

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert, durch Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 19. Juni 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 872 vom 5. Dezember 2000.

Die Erschiene, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, nahm folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst das Stammkapital der Gesellschaft, rückwirkend zum 1. Januar 2001, von USD in Euro um zusetzen, mit dem derzeitigen Wechselkurs von 1.- USD=1,06 EUR.

Nach dieser Umstellung, beläuft sich das Gesellschaftskapital auf hundertsechsfünfzig Millionen sechzehntausendhundert Euro (156.016.100.- EUR) eingeteilt in eine Million vierhundertsechzigtausendachthundertfünfzig (1.471.850) Aktien mit einem Nennwert von je hundertsechs Euro (106.- EUR).

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst das Gesellschaftskapital um einen Betrag von zwanzig Millionen neunzigtausendsiebenhundertundzehn Euro (20.090.710,- EUR) aufzustocken, um es von seinem jetzigen Betrag von hundertsechsfünfzig Millionen sechzehntausendeinhundert Euro (156.016.100,- EUR) auf einen Betrag von einhundertsechsfünfzig Millionen hundertsechstausendachthundertzehn Euro (176.106.810,- EUR) zu erhöhen, durch die Schaffung und Ausgabe von hundertneunundachtzigtausendfünfhundertfünfunddreißig (189.535) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je hundertsechs Euro (106.- EUR), einzuzahlen mit einer Ausgabeprämie in Gesamthöhe von zweiundneunzig Millionen achthundertsiebenzehntausendhundertdreihundsechzig Euro (92.817.163- EUR) und beschliesst des weiteren die Zeichnung und Einzahlung dieser neuen Anteile durch ARROW ELECTRONICS INC eine Gesellschaft nach dem Recht des Staates von New York, mit Geschäftsadresse in 25, Hub Drive, Melville, New York 11747, Vereinigte Staaten von Amerika, anzunehmen.

Zeichnung - Einzahlung

Alsdann ist erschienen:

Herr Gérard Maîtrejean, Jurist, wohnhaft in Udange (Belgien), handelnd im Namen vom vorgenannten Zeichner, die Gesellschaft ARROW ELECTRONICS INC

auf Grund einer Vollmacht gegeben am 1. Oktober 2001.

Vorgenannte Vollmacht, nachdem sie von dem Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Vorgenannter Komparent erklärt, im Namen der vorbezeichneten Gesellschaft ARROW ELECTRONICS INC alle einhundertachtundneunzigtausendfünfhundertfünfunddreißig (189.535) Anteile zu zeichnen und dieselben sowie die vorerwähnte Ausgabeprämie vollinzuzahlen durch eine Einlage von vierunddreißigtausendvierhundertneundvierzig (34.449) Anteilen von ARROW ELECTRONICS DANISH HOLDINGS ApS, einer Gesellschaft dänischen Rechts, mit Sitz in H.C. Andersens Boulevard, 12, DK-1553 Copenhagen V, entsprechend 100% des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft ARROW ELECTRONICS DANISH HOLDINGS ApS,.

Die vorerwähnte Sacheinlage ist Gegenstand eines Bewertungsberichts, der durch den Wirtschaftsprüfer die Gesellschaft ERNST & YOUNG, Aktiengesellschaft mit Sitz in Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi, am 5. Oktober 2001, erstellt wurde.

Welcher Bewertungsbericht, nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden, kommt zu der folgenden Schlussfolgerung, welche in Englischer Sprache verfasst ist:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 189,535 shares of EUR 106 each (EUR 20,090,710) together with the issue share premium of EUR 92,817,163 to be issued amounting to a total consideration of EUR 112,907,873.»

Dritter Beschluss

Als Folge der vorerwähnten Kapitalerhöhung, wird Artikel 6 der Gesellschaftssatzung abgeändert wie folgt:

Art. 6. «Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt hundertsechundsiebzig Millionen hundertsechstausendachthundertzehn Euro (176.106.810,- EUR) eingeteilt in eine Million sechshunderteinundsechzigtausenddreihundertfünfundachtzig (1.661.385) Anteile mit einem Nennwert von je hundersechs Euro (106,- EUR).»

Vierter Beschluss

Die jetzigen Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftssitz von L-2017 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi nach L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades zu verlegen.

Kosten

Die Kosten, die Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung entstehen werden auf zirka dreihunderttausend Luxemburger Franken abgeschätzt.

Da, nach der Sacheinlage ARROW ELECTRONICS DISTRIBUTION, S.à r.l. 100% der ARROW ELECTRONICS DANISH HOLDING Aps, einer Gesellschaft aus der Europäischen Union, hält, bezieht sich die Erschienene auf Artikel 4-2 des Gesetzes vom 29. Dezember 1971, betreffend die Befreiung von der Gesellschaftsteuer.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Münsbach (Luxemburg), am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe Komparent zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschreiben.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen des Erschienenen, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung massgebend ist.

Gezeichnet: G. Maîtrejean, J.J. Wagner.

Enregistriert zu Esch-sur-Alzette, am 9. Oktober 2001, Band 863, Blatt 6, Feld 12. – Erhalten 500 Franken.

Der Einnehmer (gezeichnet): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 26. Oktober 2001.

J.J. Wagner.

(70104/239/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

ARROW ELECTRONICS DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 75.692.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 octobre 2001.

J.J. Wagner.

(70105/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

WALKERN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 55.237.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal sous seing privé en date du 27 avril 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2001, vol. 557, fol. 67, case 10, que suite à une décision de l'assemblée générale des actionnaires et dans le cadre de la loi du

10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social a été convertie de francs luxembourgeois en euros avec effet au 6 avril 2001, et que la rubrique capital a désormais la teneur suivante:

Capital social souscrit

Le capital social est fixé à EUR 12.394,68 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents), divisé en 50 (cinquante) parts sociales de EUR 247,89 (deux cent quarante-sept euros et quatre-vingt-neuf cents) chacune.

Transfert du siège

Le siège social a en outre été transféré au L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2001.

Pour la société

Signatures

(70080/211/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

WALKERN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 55.237.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(70082/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

N.P.S. HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 13.055.

L'an deux mille un, le trois octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie, au siège social, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée N.P.S. HOLDINGS, ayant son siège social à Luxembourg.

Les statuts de la société ont été arrêtés suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire, alors de résidence à Bascharage, le 15 mai 1975, et publié au Recueil Spécial des sociétés et associations C numéro 154 du 20 août 1975. Ils ont été modifiés à différentes reprises, en dernier lieu par acte reçu par le même notaire résidant alors à Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 1978, publié au susdit Recueil spécial numéro 97 du 5 mai 1979.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Leonard Horace Lambert, président du conseil d'administration.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Jacqueline Lefèvre.

L'assemblée choisit, pour remplir les conditions de scrutatrice Madame Virginia Campbell Becker.

Le bureau ainsi constitué, le président déclare et demande au notaire soussigné d'acter:

1) Que la présente assemblée a été réunie pour délibérer sur la dissolution et la mise en liquidation de la société.
2) Qu'il résulte de la liste de présence dressée par le bureau et dont l'original sera annexé au présent acte, que l'intégralité des actions sont représentées à l'assemblée, laquelle est par suite régulièrement réunie et peut valablement statuer sur son ordre du jour.

3) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Dissolution de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le Président commente les motifs qui ont amené les propositions figurant à l'ordre du jour de l'assemblée.

L'ordre du jour est ensuite abordé par l'assemblée qui, à l'unanimité, prend les décisions suivantes

1. La société est et demeurera dissoute à partir de ce jour.
2. La liquidation est confiée à un liquidateur unique.
3. Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
4. Le liquidateur pourra constituer tous tiers mandataires et leur déléguer les pouvoirs qu'il jugera convenables pour des objets spéciaux et déterminés.

5. Après l'achèvement des opérations de liquidation, le liquidateur fera rapport à l'assemblée générale sur l'exécution de sa mission, conformément à la loi.

Ces décisions sont adoptées par l'assemblée à l'unanimité de ses membres.

Nomination du liquidateur: L'assemblée, à la même unanimité, appelle aux fonctions de liquidateur Monsieur Jean Welter, demeurant à Luxembourg, ici présent et acceptant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Horace-Lambert, J. Lefèvre, V. Campbell-Becker, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 octobre 2001, vol. 863, fol. 5, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 octobre 2001.

J.-J. Wagner.

(70092/239/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

FONDATION MAISON DE LA PORTE OUVERTE

Siège social: L-1463 Luxembourg, 2, rue du Fort Elisabeth.

La composition du Conseil d'Administration de la FONDATION MAISON DE LA PORTE OUVERTE, en sa réunion du 9 mars 2001, est la suivante:

- Monsieur Camille Wampach, procureur général d'Etat honoraire, demeurant à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, président;
- Monsieur Paul Faber, directeur de TRADE-ARBED e.r., demeurant à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, vice-président et secrétaire;
- Monsieur Pierre Hencks, curé, demeurant à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, trésorier;
- Monsieur Joseph Hilger, directeur honoraire, demeurant à Strassen, de nationalité luxembourgeoise, membre;
- Madame Philomène Hoffmann, en religion Soeur Monique, professeur e.r., demeurant à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, membre;
- Monsieur Jean Hohengarten, employé privé e.r., demeurant à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, membre;
- Monsieur Yves Konsbruck, professeur, demeurant à Itzig, de nationalité luxembourgeoise, membre;
- Madame Sophie Leiner, en religion Soeur Zithe, infirmière e.r., demeurant à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, membre;
- Monsieur John Liber, fonctionnaire, demeurant à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, membre;
- Madame Julie Putzeys, catéchiste, demeurant à Pétange, de nationalité luxembourgeoise, membre;
- Monsieur Norbert Reuland, employé privé e.r., demeurant à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, membre;
- Monsieur Emile Rossler, journaliste e.r., demeurant à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, membre;
- Monsieur Nicolas Wagner, fonctionnaire, demeurant à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, membre;
- Madame Henriette Wagner-Schaack, sans profession, demeurant à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, membre.

Luxembourg, le 30 mars 2001.

Signatures.

BILAN CONSOLIDE

BILAN COMPARE AU 31 DECEMBRE 2000

<i>Actif</i>	<i>2000 en LUF</i>	<i>2000 en</i>	<i>1999 en LUF</i>
Immobilisé corporel			
- Appartement Kalbfleisch	2.813.000	69.732,45	2.958.500
- Quote part Verlorenkost	3.577.867	88.693,01	3.784.282
- Foyer Don Bosco	26.519.286	657.395,93	27.423.353
- Eschweiler	13.761.331	341.134,48	0
- Weesekaer	3.321.541	82.338,85	0
- Entretien immeubles	487.665	12.088,90	349.740
- Mobilier	228.987	5.676,44	255.157
- Machines et outillage	564.654	13.997,41	551.147
- Matériel de bureau	270.349	6.701,78	46.544
- Installations	36.708	909,97	46.952
	51.581.388	1.278.699,21	35.415.675
Immobilisé financier			
- Garantie bancaire App. Kalbfleisch	90.000	2.231,04	90.000
	90.000	2.231,04	90.000

Actif réalisable			
- A recevoir: Foyer Paula Bové	2.716	67,33	78.828
- A recevoir: Hôtel maternel	0	0,00	2.701.345
- A recevoir: Ozanam	10.657	264,18	22.250
- A recevoir: Paroisse	195.300	4.841,36	1.297.320
- A recevoir: Administration centrale	29.785	738,35	0
- A recevoir: F. St. Joseph	253.760	6.290,55	0
- Produits divers à recevoir	525.931	13.037,49	936.633
- Salaires à recevoir	184.470	4.572,89	590.019
- Salaires à recevoir (Foyer Paula Bové)	582.639	14.443,24	0
- Salaires à recevoir (St. Martin)	0	0,00	951.008
- Factures des dom. de sec. non réglées au 31 décembre	3.269.598	81.051,22	0
- Factures parents non réglées au 31 décembre	930.512	23.066,79	0
	5.985.368	148.373,40	6.577.403
Actif circulant			
- Comptes chèques postaux	5.626.926	139.487,85	10.615.664
- Comptes en banque HELEBA	5.012.617	124.259,53	4.845.589
- Comptes bancaires FORTUNA	36.068.913	894.125,00	10.902.487
- Comptes en banque BGLL	6.386.733	158.322,98	24.660.568
- Comptes en banque BIL	851.333	21.103,99	548.592
- Comptes en banque logement	204.197	5.061,91	173.086
- Comptes en banque garderie	0	0,00	2.787.493
- Comptes en banque	0	0,00	2.361.067
- Caisse	171.521	4.251,89	1.810.147
	54.322.240	1.346.613,15	58.704.693
Bénéfice / Perte de l'exercice			
- Perte de l'exercice	2.265.143	56.151,43	0
	2.265.143	56.151,43	0
	114.244.139	2.832.038,23	100.787.771
	<i>2000 en LUF</i>	<i>2000 en</i>	<i>1999 en LUF</i>
Passif			
Capital propre			
- Capital au 1 ^{er} janvier	86.238.663	2.137.800,61	67.770.583
- Résultat de l'exercice précédent	2.707.358	67.113,65	18.468.080
- Transferts depuis «Administration centrale»	14.186.947	351.685,23	0
- Transferts depuis «Weesekaer»	3.424.269	84.885,41	0
	106.557.237	2.641.484,91	86.238.663
Dettes à long terme			
- Subventions d'investissements	1.588.363	39.374,49	1.249.540
- Prêts	360.000	8.924,17	360.000
- Administration centrale: Fonds de roulement	575.731	14.272,00	0
	2.524.094	62.570,66	1.609.540
Charges à payer			
- A payer: Administration centrale	13.373	331,51	0
- A payer: Foyer St. Joseph	0	0,00	3.000
- A payer: Foyer St. Martin	2.187	54,21	862
- A payer: Oeuvre Paroissiale S.C.	137.138	3.399,56	0
- A payer: Paroisse	0	0,00	476.974
- Charges diverses à payer:	833.610	20.664,65	3.944.592
- Salaires à payer (St. Martin)	0	0,00	1.630.282
	986.308	24.449,94	6.055.710
Provisions			
- Provisions St. Martin	4.176.500	103.532,73	4.176.500
	4.176.500	103.532,73	4.176.500
Bénéfice / Perte de l'exercice			
- Bénéfice de l'exercice	0	0,00	2.707.358
	0	0,00	2.707.358
	114.244.139	2.832.038,23	100.787.771

BUDGET POUR L'EXERCICE 2001

Dépenses	119.950.000	
Recettes		111.732.338
Amortissement	2.139.982	
Déficit		10.357.644
	<u>122.089.982</u>	<u>122.089.982</u>

Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour le conseil d'administration

C. Wampach / P. Hencks

Président / Trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 62, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(69911/000/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

G.I.M.S., GENERAL INTERMEDIATE MARKETING SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 74.380.

L'an deux mille un, le seize octobre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GENERAL INTERMEDIATE MARKETING SERVICES, en abrégé G.I.M.S., avec siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon, constituée sous la dénomination MARKETING FLEET EUROPE S.A. suivant acte notarié du 15 février 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 388 du 30 mai 2000, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié du 10 juillet 2001, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 74.380.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Wassenich, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Thérèse Brasseur, professeur, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie Leick, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège social au 54, rue Charles Martel, à L-2134 Luxembourg et modification subséquente de la première ligne du premier alinéa de l'article deux des statuts.

2.- Démission et décharge de deux administrateurs.

3.- Nomination de deux nouveaux administrateurs.

4.- Démission sans décharge du commissaire aux comptes.

5.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 54, rue Charles Martel, à L-2134 Luxembourg et de modifier la première ligne du premier alinéa de l'article deux des statuts comme suit:

«**Art. 2. Premier alinéa, première ligne.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de deux administrateurs actuellement en fonction, à savoir:

- Monsieur Fouad Ghozali, économiste, demeurant à Mamer,

- Monsieur Gustaaf Saeys, administrateur de sociétés, demeurant à B-Gijzegem,

et de leur donner décharge pleine et entière.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide:

a) de nommer administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Mademoiselle Caty Franckiniouille, employée privée, demeurant à B-Grez-Doiceau,
 - Monsieur Jo Hommen, délégué commercial, demeurant à B-Hoeselt, lesquels termineront les mandats de leurs prédecesseurs.
- b) de confirmer Monsieur René Grenier, agent commercial, demeurant à B-Grez-Doiceau, en sa qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer commissaire aux comptes:

Monsieur François Weis, expert comptable, demeurant à Bridel, lequel terminera le mandat de son prédecesseur. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Wassenich, T. Brasseur, S. Leick, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2001, Vol. 132S, folio 17, case 5. Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé) J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 5 novembre 2001.

E. Schlessler.

(70112/227/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

CLAREVILLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 21.027.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(70083/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

CHENICLEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 62.863.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(70086/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.
